

# BULLETIN D'INSCRIPTION SAISON 2016-2017

LICENCE N° :

Enregistrée le :

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse mail :

Date du certificat médical :

Nom du médecin :

Niveau d'escalade :

Demande de titre de membre de l'association dénommée SAINT PRIEST MONTAGNE et conformément aux statuts et règlement intérieur, règle le montant de la cotisation annuelle, qui comprend la cotisation propre à l'association et la licence fédérale de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME).

## MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE 2016/2017 (ASSURANCE Comprise)

Individuelle (toutes les structures d'escalade) 250€

Famille (toutes les structures d'escalade) (à partir du 2ème adhérent et suivants) 225€

Individuelle (sans le mur de l'Université Lyon 2) 205€

Famille (sans le mur de l'Université Lyon 2) (à partir du 2ème adhérent et suivants) 180€

Réduction CARTE M'RA 30€ Randonneur seulement 100€ Couple randonneur 190€

## ASSURANCES:

L'adhérent (ou le tuteur légal) déclare :

Avoir pris connaissance de la notice d'information Saison 2016/2017 et avoir été informé des garanties de personnes facultatives « atteinte corporelle, frais de recherche et secours, assistance rapatriement ».

-Accepter les garanties de personnes et souscrire l'offre complète :

- Base :  11 € (compris dans le montant de l'adhésion)
- Base + :  14 € (Soit 3 € à régler en sus du montant de l'adhésion)
- Base ++ :  21 € (Soit 10 € à régler en sus du montant de l'adhésion)
- Option Ski de piste :  5 €
- Option trail :  10 €
- Option VTT :  30 €
- Option slackline et highline :  5 €

Souscrire des garanties optionnelles indemnités journalières :

IJ1  18 € IJ2  30 € IJ3  35 €

Souscrire au contrat Garantie des accidents de la vie.

Formule 1 sans sports dangereux  103,73 €Formule 1 avec sports dangereux  153,56 €Formule 2 sans sports dangereux  135,24 €Formule 2 avec sports dangereux  198,56 €

Ce dernier paragraphe tient lieu de bulletin n°1 lequel par conséquent n'a pas à être rendu au club.

Pour les mineurs, le tuteur légal autorise :

- Le mineur ci-dessus à pratiquer les activités de l'escalade en salle ou extérieur lors des cours, entraînements, stages et compétitions.
- Les responsables du club SAINT PRIEST MONTAGNE (cadre diplômé FFME ou membre du bureau) à faire donner tous soins utiles au mineur en cas de nécessité constatée par un médecin.
- Tout médecin agréé par le Ministre de la Jeunesse et des sports. dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle anti-dopage sur le mineur pratiquant une compétition.

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association et les statuts de l'association, (et éventuellement les statuts et règlement intérieur de la Fédération agréée). Pour les mineurs cet engagement vaut aussi pour le tuteur légal ci-dessus mentionné avant signature.

(Joindre un certificat médical obligatoire de non contre-indication à la pratique de l'escalade en compétition).

Passé un délai de 15 jours après l'inscription, aucun remboursement de cotisation ne sera effectué.

Lu et Approuvé, à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Nom et signature des parents ou tuteur légal pour les mineurs

Signature

Je souhaite une attestation de paiement pour mon CE

## L'INSCRIPTION PEUT ETRE REGLEE EN 3 FOIS PAR CHEQUE

(partie réservée au club)

Paiement :	cotisation	:			
	Option ski de piste	:	+ 5 €	Option base +	: + 3 €
	Option VTT	:	+ 30 €	Option Base ++	: + 10 €
	Option slackline, highline	:	+ 5 €	Réduction M'RA	: - 30 €
	Option trail	:	+ 10 €	N° carte :	

SOMME TOTALE PERCUE :

par espèce  ou chèque à l'ordre du club SPM